



Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) de la Branche de l'Action Sanitaire et Social (BASS)

Du vendredi 9 avril 2021

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

MISE EN ŒUVRE DU PREMIER PILIER D'UNE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE !!

CAHIER DES CHARGES SUR L'EGALITE HOMMES / FEMMES

Une présentation du cahier des charges nous est faite. Ce travail a été confié à l'observatoire de l'OPCO par la CPPNI. L'observatoire propose pour son travail sur la partie qualitative de rencontrer des DRH ou des Directeurs d'établissements, les instances représentatives du personnel, des référents harcèlement etc.

La CGT demande des précisions sur les indicateurs ainsi que sur l'âge des séniors.

AXESS répond qu'il ne peut être question de considérer que l'on est séniors 45 ans et propose de ne pas définir d'âge mais plutôt d'instaurer des tranches de 5 ans à partir de 45 ans.

Un calendrier prévisionnel nous est proposé.

CONTRAT DE TRAVAIL

DECLARATION FORCE OUVRIERE

« Nous sommes soumis ce jour à un projet de dispositions conventionnelles sur le contrat de travail.

Tout d'abord, celui-ci reprend essentiellement les dispositions du Code du travail.

FO n'est pas dupe ! A travers ce projet, vous cherchez à mettre en œuvre le premier pilier d'une convention collective unique.

FO y est totalement opposée.

Nous l'avons rappelé publiquement lors de notre mobilisation nationale du 8 avril 2021.

Attachée au maintien et à l'amélioration des conventions collectives, à la négociation dans les Branches, opposée au projet gouvernemental, politique de rapprochement administré des conventions collectives, Force Ouvrière refuse de s'engager dans cette négociation.

Nous ne participerons en aucune façon à la co-élaboration du projet (employeur-gouvernement) de convention collective unique. »

La CGT et la CFDT sont d'accord avec FO sur le fait que le texte proposé n'est ni plus ni moins qu'une reprise des dispositions du Code du travail.

La délégation patronale précise qu'elle reste ouverte à la négociation et que des compensations seront prévues.

La CGT et la CFDT ont décidé de travailler sur le projet qui est présenté. Celui-ci se décompose en plusieurs chapitres :

- I. Conclusion du contrat de travail
- II. La période d'essai
- III. Les formes du contrat de travail à durée déterminée (CDD)
- IV. Contrat de chantier et d'opération
- V. Contrat de travail intermittent
- VI. Contrat d'engagement de service civique
- VII. Dispositions finales.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

AXESS nous présente l'architecture du futur accord.

La CFDT souhaite une approche plus systémique.

La CGT n'adhère pas à l'architecture.

La délégation patronale trouve les échanges trop compliqués et demande aux Organisations Syndicales de faire des propositions d'architecture.

POINT D'INFORMATION SUR L'EDEC GRAND AGE ET AUTONOMIE

Reprise des discussions avec la CPNE et la participation de la CPNE HP. Des réunions sont programmées les 19 et 20 avril.

La CFDT précise que c'est à la CPPNI, et non à la CPNEFP, de faire cette demande et s'interroge sur le financement.

ETAT DES DEMANDES D'EXTENSION DES ACCORDS COLLECTIFS DU SECTEUR

Les demandes d'extension sont suspendues en attendant la sortie de l'arrêté de représentativité des Organisations Syndicales.

AXESS propose d'envoyer un courrier paritaire à la DGT sur l'extension de l'accord formation qui a été rédigé en omettant le chapitre sur les TPE. AXESS propose d'envoyer le courrier au Organisations Syndicales avec les modalités de signature électronique.

FO ne signera pas ce courrier paritaire, n'étant pas signataire de l'accord sur la formation.

Prochaine négociation le mardi 18 mai 2021

Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, David LEGRAND.